

Demande arrêt obligation de justifier adresse (FIJAIS)

Par **Louloute82**, le **08/10/2020** à **11:51**

Bonjour,

J'ai été condamné pour viol en réunion à une peine d'emprisonnement de 3 ans dont 1 an ferme en 2005. Depuis je dois me rendre au Commissariat tous les 6 mois pour justifier de mon adresse (FIJAIS). Au Commissariat on m'a dit que je devrais m'y soumettre à vie : est-ce vrai ? Et sinon, à partir de quand puis-je faire une demande de levée de cette obligation ? En vous remerciant d'avance de votre réponse, bien cordialement Michel

Par **jodelariege**, le **08/10/2020** à **12:50**

bonjour

vous avez tout là:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34836#:~>